

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
9	10	10

Date de convocation 14 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE COX

◇ ◇ ◇ ◇

DÉLIBÉRATION : N° 06-2025

**OBJET : Participation financière au
voyage scolaire, année 2024-2025**

**Le 21 mars 2025
à 21 heures**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame OUDIN Céline, Maire.

Présent(e)s : Mmes BOURGEOIS Coralie, DELEZAIVE Renée et OUDIN Céline, Mrs CLEMENÇON Christian, HUAN Marc, LINK Phillip, LOYZANCE Jérôme, M. MEUNIER Laurent et SAMAZAN Michel.

Absent excusé et représenté :

M. GOMBERT Jonathan a donné pouvoir à Marc HUAN

SECRETAIRE - M. CLEMENÇON Christian

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'Ecole Primaire Publique de Cox d'une demande de subvention pour le voyage scolaire des enfants de Cox reçu le 23.02.2025.

Dans le cadre du projet d'école, les élèves des 3 classes de l'école de Cox participeront à un séjour en classe de découverte au Centre de Vacances « Ligue de l'enseignement », situé à UZ-Cauterets(65) du 18 au 21 mars 2025.

Le coût total de ce projet s'élève à 330€/élève. 22 élèves de l'école de Cox résident dans la commune de COX.

Madame la Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré (délibération 02-2025) un montant de 50€ maximum par élève résidant sur la commune.

La participation financière totale pour ce voyage est de 1 100 €.

Madame le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de verser une subvention à l'école à hauteur de :
 - o 50 €/élève pour le séjour complet, du 18 au 21 mars 2025,
 - o Que cette aide sera limitée à un voyage par enfant pour l'année scolaire 2024-2025,
 - o Qu'elle sera versée pour les enfants réellement partis en voyage scolaire,
 - o Que cette aide sera inscrite au budget 2025
- **DONNE** tout pouvoir à Madame le Maire pour exécuter cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire

